

Révision du PLU de Boège

Réunion publique du mercredi 25 février 2026 – 19h00 à 21h00

Présentation de l'avancement du projet de révision

~~~~~

Environ 45 personnes ont assistés à la réunion publique organisée par la mairie mercredi 25 février, en présence d'une partie des élus du conseil municipal.

L'objet de cette réunion publique était de présenter l'avancement du projet de révision.



Photo prise à 19 :02, d'autres personnes sont arrivées ensuite.

En ouverture, Madame le Maire a précisé que les courriers reçus seront versés au dossier de concertation. Elle rappelle que la phase d'enquête publique permettra de recevoir toutes les demandes particulières.

Ensuite le bureau d'étude déroule le support de présentation structuré de la façon suivante.

#### 1. En préambule

- Le mot du Maire
- La procédure de révision du PLU

#### 2. Le projet de PLU révisé

- La traduction règlementaire du projet communal
- Les Orientations d'Aménagement et de Programmation

#### 3. Echanges, questions/réponses

En complément de l'exposé du support de présentation, le bureau d'étude précise à l'oral les différentes démarches engagées par la commune, qui ont permis d'arriver aux différents éléments présentés :

- Etudes techniques complémentaires (zones humides du bassin versant du Brevon, révision de la carte des aléas, zonage pluvial notamment).
- Rencontres et échanges avec plusieurs porteurs de projet, que ce soit des personnes privées ou des personnes publiques partenaires (SM3A, CC Vallée Verte, SRB, services de l'Etat, SDIS, Département de Haute-Savoie).
- Réunions de travail avec les élus de Boège.

L'exposé du support de présentation n'appelle pas de remarques particulières de la part du public, au cours du déroulé.

~~~~~

Les remarques formulées concernent :

1. Des demandes d'explication sur le projet de collège : calendrier, compréhension du projet architectural, besoin de desserte, choix du site.
2. Le devenir de la halle sportive existante
3. Le devenir du cours d'eau en limite ouest du site de la Clouye
4. En aparté, la demande de mise à disposition des différents éléments mentionnés dans le support : règlement graphique, OAP notamment.

1. Sur la base des éléments graphiques présentés, dont il est rappelé qu'il s'agit de documents d'étape (phase concours et phase mise au point), le projet est en phase de mise au point par l'équipe de maîtrise d'œuvre, le bureau d'étude explique la réorganisation du site en plusieurs terrasses, avec superposition de différentes fonctions : gare routière, au-dessus collège et cour, restauration scolaire sous la terrasse dédiée au plateau sportif. A noter que la partie la plus haute de la halle sportive s'insère dans le terrain naturel, sa toiture est traitée en gradins successifs.

Mme le Maire précise que le projet présenté a été retenu à l'issue d'un concours, la commune a été associée en tant que membre du jury. C'est le projet le plus qualitatif qui a été retenu (compacité, hauteurs maximales notamment). C'est un projet qui est dimensionné pour répondre aux standards que le Département s'est fixé notamment en termes de capacité d'accueil (22 unités), de qualité environnementale et tenant compte de l'évolution de la carte scolaire.

Mme le Maire indique que le calendrier vise une livraison à la rentrée 2030.

Concernant la desserte, la question des modes doux est intégrée avec un emplacement réservé pour le chemin le long de la Menoge. Le principe d'un aménagement d'une passerelle piétonne sur la Menoge est également prévu dans le PLU, par un emplacement réservé.

Concernant le choix du site, le bureau d'étude indique qu'un des critères était d'éviter les terrains agricoles les plus plats. Mme le Maire précise que ce choix de localisation sur un terrain pentu est cohérent avec le SCOT des 3 Vallées qui oriente les projets sur les terrains pentus, plutôt que les terrains plats.

Une personne interroge les élus sur la circulation des bus. Mme le Maire précise que cette nouvelle localisation du collège va permettre de diminuer considérablement le trafic des bus en cœur de bourg. Le positionnement à l'est de la Menoge va faciliter la desserte vers et depuis la majorité des communes.

2. Monsieur Musard, président de la CC Vallée Verte, indique que la halle est en cours de rénovation, pour améliorer l'accueil des usagers.
3. Le bureau d'étude précise qu'il s'agit d'un déversoir aménagé pour drainer les eaux pluviales du versant des Chevriers. Il sera pris en compte dans les futurs aménagements, car il est indispensable au fonctionnement hydrologique de ce secteur.
4. Des documents seront mis à disposition, via le site internet de la commune et le registre de concertation.

Les questions étant épuisées, Madame le Maire clôture la réunion publique.

~~~~~